

EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
«TPCI 5,90% 2024-2029» ET «TPCI 6,00% 2024-2031»

NOTE D'INFORMATION



**FAISONS DE NOTRE PAYS
LE HUB DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST !**

DU 1^{er} AU 22 MARS 2024

TPCI 5,90%* 2024-2029

MONTANT : 100 MILLIARDS FCFA

DURÉE : 5 ANS

TAUX D'INTÉRÊT : 5,90%*

PRIX DE L'OBLIGATION : 10 000 FCFA

*NET POUR LES RESIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE

TPCI 6,00%* 2024-2031

MONTANT : 70 MILLIARDS FCFA

DURÉE : 7 ANS

TAUX D'INTÉRÊT : 6,00%*

PRIX DE L'OBLIGATION : 10 000 FCFA

*NET POUR LES RESIDENTS EN CÔTE D'IVOIRE

email : dettepublique@tresor.gouv.ci

www.portaldettepublique.gouv.ci

Représentant
de l'Emetteur
DOF
Direction Générale des Financements

Co-Chefs de File

BNI FINANCES
Une partenaire de confiance

NSIA
FINANCE

Hudson

FGI

AGI
AGENCE DE GESTION
D'INVESTISSEMENT

CGF BOURSE

L'original de la présente note d'information a reçu les numéros d'enregistrement EE/24-07 pour le TPCI 5,90% 2024-2029 et EE/24-08 pour le TPCI 6,00% 2024-2031 de l'AMF-UMOA, le 29 février 2024.

Direction Générale des Financements



Mise à la disposition du public à l'occasion des deux émissions obligataires
«TPCI 5,90% 2024-2029» et «TPCI 6,00% 2024-2031» d'un montant total de
170 000 000 000 FCFA
portant sur 17 000 000 de titres d'une valeur nominale de 10 000 FCFA
au prix d'émission unitaire de
10 000 FCFA.

Cette note d'information (la « Note d'Information ») contient des informations relatives à l'émission par la Direction Générale des Financements (l'« Emetteur ») desdites obligations (les « Obligations »). Les obligations feront l'objet d'une demande d'admission sur la BRVM.

Durée du TPCI 5,90% 2024-2029 : 5 ans
Durée du TPCI 6,00% 2024-2031 : 7 ans

L'original de la présente note d'information a reçu les numéros d'enregistrement EE/24-07 pour le TPCI 5,90% 2024-2029 et EE/24-08 pour le TPCI 6,00% 2024-2031 de l'AMF-UMOA, le 29 février 2024.

L'octroi par l'AMF-UMOA d'un numéro d'enregistrement n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée. La Note d'Information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur. Le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette Note d'Information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances des titres.

Des exemplaires de la Note d'Information sont disponibles, sur demande et sans frais, auprès des établissements financiers mentionnés ci-dessous. Elle est également disponible sur le site Internet de l'Émetteur : <http://portaildettepublique.gouv.ci>

Co-Chefs de file

**BNI FINANCES, NSIA FINANCE, HUDSON & CIE, FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION,
AFRICAINNE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION, CGF BOURSE.**

ABREVIATIONS ET DÉFINITIONS 05

AVERTISSEMENT 06

1 | ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION 07

- 1.1 Attestation de l'émetteur 08
- 1.2 Politique d'information 08

2 | RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION 09

- 2.1 Cadre de l'émission 10
- 2.2 Caractéristiques de l'opération 10
- 2.3 Tableau d'amortissement indicatif des emprunts 13
- 2.4 Modalités de souscription 14
- 2.5 Renseignements relatifs aux derniers emprunts obligataires de l'Etat de Côte d'Ivoire 14

3 | ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER 17

- 3.1 Rappel de la situation économique et financière en 2022 18
- 3.2 Prévisions économiques et financières en 2023 21
- 3.3 Perspectives économiques et financières pour l'année 2024 23
- 3.4 Risques socio politiques et sécuritaires 25

4 | STRATÉGIE DE LA DETTE À MOYEN TERME 27

5 | RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR 29

- 5.1 Présentation de la Direction Générale des financements 30
- 5.2 Réforme en matière de gestion de la dette publique 32
- 5.3 Risque de crédit du pays 32

ANNEXES 33

ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

AC	:	Amortissement Constant
ACCD	:	Agence Comptable Centrale des Dépôts
ACD	:	Amortissement Constant Différé
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
AMF-UMOA	:	Autorité des Marchés Financiers-Union Monétaire Ouest Africaine
BOC	:	Bulletin Officiel de la Cote
BRVM	:	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BTP	:	Bâtiment et Travaux Publics
DC/BR	:	Dépositaire Central / Banque de Règlement
DGF	:	Direction Générale des Financements
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
IF	:	In Fine
Jour Ouvré	:	Tout jour où les institutions bancaires sont ouvertes sur toute l’étendue du territoire
OHADA	:	Organisation pour l’Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PIB	:	Produit Intérieur Brut
SIG	:	Société de Gestion et d’Intermédiation
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVERTISSEMENT

L'enregistrement par l'Autorité des Marchés Financiers-Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni l'authentification des éléments économiques et financiers présentés, ni garantie ou certification de l'information diffusée.

La note d'information donnant lieu à un enregistrement est établie sous la seule responsabilité de l'émetteur et le numéro d'enregistrement n'est attribué qu'après vérification que cette note d'information est complète et compréhensible et que les informations qu'elle contient sont pertinentes et cohérentes dans la perspective de l'opération proposée aux souscripteurs.

Le numéro d'enregistrement de l'AMF-UMOA ne constitue pas une garantie contre le risque de non-remboursement des échéances des titres.



CHAPITRE 01

ATTESTATION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1.1 ATTESTATION DE L'EMETTEUR

Nous soussigné, Lanciné DIABY, Directeur Général des Financements, attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité et qu'elle ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Directeur Général des Financements



1.2 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Directeur Général des Financements, Monsieur Lanciné DIABY assurera la politique d'information.

Responsable de l'information et de la communication financière :

Direction Générale des Financements

Contacts

Plateau, Avenue Marchand, Rue Lecoer, Immeuble SCIAM, 3^{ème} étage - 17 BP 1015 Abidjan 17, Côte d'Ivoire

Lanciné DIABY

Directeur Général

Tél. : (225) 27 20 25 09 80

la.diaby@finances.gouv.ci

Jules Prosper COULIBALY

Directeur Général Adjoint

Tél. : (225) 27 20 25 08 70

coulibalyjules@tresor.gouv.ci



CHAPITRE 02

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

2.1. CADRE DE L'ÉMISSION

2.1.1. Autorisation

Conformément à l'arrêté n° 0171/MFB/DGF du 28 février 2024, le Ministre des Finances et du Budget a autorisé pour une période de 15 jours ouvrés à compter du 1er au 22 mars 2024, la Direction Générale des Financements à émettre sur le marché financier régional de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), deux emprunts obligataires dénommés « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » de montant respectif 100 milliards FCFA et 70 milliards FCFA.

Le Directeur Général des Financements a décidé de faire entièrement usage de cette autorisation et de procéder à l'émission des emprunts « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » d'un montant global de cent soixante-dix milliards (170 000 000 000) FCFA représenté par 17 000 000 d'obligations de 10 000 FCFA chacune.

2.1.2. But de l'Emission

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2024.

2.1.3. Nombre et valeur nominale des titres, produit de l'émission

Le montant total de l'émission est de 170 000 000 000 FCFA représenté par 17 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

2.1.4. Période de souscription

La souscription sera ouverte du 1er au 22 mars 2024 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Émetteur, après avis de l'AMF-UMOA.

2.1.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions

Les souscriptions des obligations seront uniquement reçues aux guichets des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) membres du consortium.

2.1.6. Conversion de créances

Toute demande de conversion de créances se fera sur l'emprunt « TPCI 6,00% 2024-2031 ». Toutefois, cet emprunt n'exclut pas des souscriptions en cash.

2.2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPÉRATION

2.2.1 Nature, forme et délivrance des titres

Les obligations sont émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en comptes tenus par un intermédiaire habilité au choix du porteur. La propriété des obligations sera établie par une inscription en compte. Les obligations seront conservées auprès du Dépositaire Central / Banque de Règlement (« DC/BR »). Le DC/BR assurera la compensation des obligations entre teneurs de comptes.

2.2.2. Prix d'émission

Le prix d'émission sera de dix mille Francs CFA (10 000 FCFA) par Obligation, payable en une seule fois à la date de souscription.

2.2.3. Date de jouissance

La date de jouissance est fixée au 25 mars 2024.

2.2.4. Date de règlement

La date de règlement est fixée au 25 mars 2024.

2.2.5. Taux nominal annuel

L'emprunt TPCI 5,90% 2024-2029 est assorti d'un taux nominal de 5,90%.

L'emprunt TPCI 6,00% 2024-2031 est assorti d'un taux nominal de 6,00%.

2.2.6. Intérêt annuel

Les obligations issues de l'Emprunt « TPCI 5,90% 2024-2029 » rapporteront un intérêt annuel de 590 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt TPCI 5,90% 2024-2029.

Les obligations issues de l'Emprunt TPCI 6,00% 2024-2031 rapporteront un intérêt annuel de 600 FCFA par titre, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance ou le premier jour ouvré suivant, si ce jour n'est pas un jour ouvré, conformément au tableau d'amortissement figurant dans le paragraphe Tableau d'Amortissement indicatif de l'Emprunt TPCI 6,00% 2024-2031.

2.2.7 Amortissement, remboursement

2.2.7.1 Amortissement

Le remboursement des emprunts « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » se fera

par amortissement constant annuel du capital avec deux (2) ans de différé.

2.2.7.2. Amortissement anticipé par rachats ou offres publiques

L'Émetteur se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange. Ces opérations sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des obligations restant en circulation.

2.2.7.3. Remboursement anticipé au gré de l'émetteur

Sous réserve du préavis mentionné au paragraphe 2.2.7.4 « Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé » l'Émetteur pourra à sa discrétion, à chaque date de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter de la première date anniversaire de la date de jouissance, au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair majoré du montant d'intérêt couru à la date de remboursement.

En cas de remboursement partiel, les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées sur le volume total des obligations en vie. Les opérations de remboursement partiel sont sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal des Obligations restant en circulation.

2.2.7.4. Information du public à l'occasion du remboursement normal ou anticipé

L'information relative au nombre d'Obligations rachetées et au nombre d'Obligations en circulation sera transmise annuellement à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) pour l'information du public et pourra être obtenue auprès de l'Émetteur ou de l'établissement chargé du service des titres. Un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) un mois avant la date de remboursement fera connaître le nombre de titres amortis par rachats, le nombre de titres à rembourser et le rapport d'amortissement.

La décision de l'Émetteur de procéder à un remboursement anticipé partiel ne coïncidant pas avec celle d'un remboursement normal, fera l'objet, au plus tard deux mois avant la date de remboursement, d'un avis publié au Bulletin Officiel de la Cote et d'un avis de la BRVM. Cet avis donnera toutes les indications nécessaires et portera à la connaissance des porteurs

d'Obligations la date fixée pour le remboursement. En cas de remboursement anticipé total, le délai de préavis pourra être ramené à un (1) mois.

2.2.7.5. Annulation des Obligations

Les obligations remboursées à leur échéance normale ou par anticipation, les obligations rachetées en bourse ou par voie d'offres publiques, cesseront d'être considérées comme étant en circulation et seront annulées.

2.2.8. Durée de l'emprunt

La durée de l'Emprunt « TPCI 5,90%2024-2029 » est de 5 ans et celle de l'Emprunt « TPCI 6,00% 2024-2031 » est de 7 ans.

2.2.9. Assimilations ultérieures

Au cas où l'Émetteur envisagerait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux de la présente émission, il pourra, sans requérir le consentement des porteurs et à condition que les contrats d'émission le prévoient, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi l'ensemble des opérations relatives à leur gestion et à leur négociation.

2.2.10. Rang de créance

Les obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Émetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures, de l'Émetteur.

2.2.11. Maintien de l'emprunt à son rang

L'Émetteur s'engage jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations du présent emprunt, à ne pas conférer d'hypothèque sur les biens et droits immobiliers qu'il peut ou pourra posséder, ni à constituer un nantissement sur son fonds de commerce au bénéfice d'autres obligations sans consentir les mêmes garanties et le même rang aux présentes Obligations. Cet engagement se rapporte exclusivement aux émissions d'obligations et n'affecte en rien la liberté de l'Émetteur de disposer de la propriété de ses biens ou de conférer toute sûreté sur lesdits biens en toutes autres circonstances.

2.2.12. Garantie

Cette émission bénéficie de la garantie souveraine de l'État de Côte d'Ivoire.

2.2.13. Mécanisme de paiement

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte du Trésor Public du montant de l'échéance et le mettra à la disposition du Dépositaire Central/Banque de Règlement (DC/BR) qui procèdera au règlement aux différents détenteurs des titres à travers les SGI.

2.2.14. Notation

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

2.2.15. Liquidité

Les Obligations issues des deux emprunts bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

2.2.16. Représentation des porteurs de titres

Conformément à l'article 785 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et au Groupement d'Intérêt Économique, les porteurs d'Obligations de la présente émission pourront se grouper de plein droit pour la défense de leurs intérêts, dans une masse qui jouit de la personnalité juridique.

2.2.17. Régime fiscal

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

2.2.18. Admission à la BRVM, négociation

2.2.18.1. Cotation

La cotation des emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvré suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/ livraison.

2.2.18.2. Restriction sur la libre négociabilité des titres

Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions d'émission à la libre négociabilité des titres.

2.2.18.3. Bourse de cotation

Tous les emprunts obligataires émis sur le marché financier régional de l'UEMOA sont cotés sur la BRVM sous le libellé TPCI. Leur cotation est publiée dans le Bulletin Officiel de la Cote de la BRVM sous la rubrique « Obligations d'Etats ».

2.2.18.4. Cotation de titres de même catégorie sur d'autres marchés

Sans objet.

2.2.19. Renseignements généraux

2.2.19.1. Co-chefs de file de l'opération

BNI FINANCES, NSIA FINANCE, HUDSON & CIE, FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION, AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION, CGF BOURSE ont été mandatées par l'Emetteur en qualité de Co-chefs de file du syndicat de placement pour la cession des titres auprès du public.

2.2.19.2. Service financier

Le service financier des emprunts « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » (paiement des intérêts échus, remboursement des titres amortis, etc.) est assuré par BNI FINANCES.

2.2.19.3. Tribunaux compétents en cas de contestation

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

2.2.19.4. Droit applicable

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

2.2.19.5. Frais d'inscription

Aucun frais n'est perçu par l'Emetteur à la souscription (ni commission d'ordre, ni droits d'entrée). Par ailleurs, en cas d'inscription des Obligations sur un compte auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation ou des Banques Teneurs de Compte / Conservateurs agréées par l'AMF-UMOA, des frais sont prélevés au titre des obligations (droits de garde, commission de tenue de compte).

Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer ces établissements financiers.

2.2.20. Code ISIN

L'emprunt obligataire TPCI 5,90% 2024-2029 a reçu le code international CI0000007357 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

L'emprunt obligataire TPCI 6,00% 2024-2031 a reçu le code international CI0000007365 du Dépositaire Central/Banque de Règlement.

2.3. TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF DES EMPRUNTS

Le remboursement du capital des emprunts se fera par amortissement constant annuel après deux (2) ans de différé.

Le paiement des intérêts se fera annuellement, le 25 mars de chaque année à partir du 25 mars 2025.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPCI 5,90% 2024-2029

MONTANT : **100 000 000 000 FCFA**

TAUX D'INTERET : **5,90%**

REMBOURSEMENT : **Annuel**

DUREE : **5 ans**

DIFFERE : **2 ans**

Montant en FCFA

ECHÉANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERÊTS	TOTAL	*ENCOURS FIN DE PERIODE*
25/03/2025	100 000 000 000	10 000 000	-	-	5 900 000 000	5 900 000 000	100 000 000 000
25/03/2026	100 000 000 000	10 000 000	-	-	5 900 000 000	5 900 000 000	100 000 000 000
25/03/2027	100 000 000 000	10 000 000	3 333 333	33 333 333 333	5 900 000 000	39 233 333 333	66 666 666 667
25/03/2028	66 666 666 667	6 666 667	3 333 333	33 333 333 333	3 933 333 333	37 266 666 667	33 333 333 333
25/03/2029	33 333 333 333	3 333 333	3 333 333	33 333 333 333	1 966 666 667	35 300 000 000	-
TOTAL				100 000 000 000	23 600 000 000	123 600 000 000	

TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE L'EMPRUNT TPCI 6,00% 2024-2031

MONTANT : **70 000 000 000 FCFA**

TAUX D'INTERET : **6,00%**

REMBOURSEMENT : **Annuel**

DUREE : **7 ans**

DIFFERE : **2 ans**

Montant en FCFA

ECHÉANCES	ENCOURS DEBUT DE PERIODE	NOMBRE DE TITRES	TITRES AMORTIS	CAPITAL	INTERÊTS	TOTAL	*ENCOURS FIN DE PERIODE*
25/03/2025	70 000 000 000	7 000 000			4 200 000 000	4 200 000 000	70 000 000 000
25/03/2026	70 000 000 000	7 000 000			4 200 000 000	4 200 000 000	70 000 000 000
25/03/2027	70 000 000 000	7 000 000	1 400 000	14 000 000 000	4 200 000 000	18 200 000 000	56 000 000 000
25/03/2028	56 000 000 000	5 600 000	1 400 000	14 000 000 000	3 360 000 000	17 360 000 000	42 000 000 000
25/03/2029	42 000 000 000	4 200 000	1 400 000	14 000 000 000	2 520 000 000	16 520 000 000	28 000 000 000
25/03/2030	28 000 000 000	2 800 000	1 400 000	14 000 000 000	1 680 000 000	15 680 000 000	14 000 000 000
25/03/2031	14 000 000 000	1 400 000	1 400 000	14 000 000 000	840 000 000	14 840 000 000	-
TOTAL				70 000 000 000	21 000 000 000	91 000 000 000	

2.4. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

2.4.1. Les ordres de souscription

Les ordres de souscription sont matérialisés par la signature du bulletin prévu à cet effet, à retirer auprès des guichets du consortium. Il appartiendra au consortium de veiller au débit des montants correspondants aux souscriptions des clients.

2.4.2. Règles d'allocation des ordres de souscription

Le consortium sera retenu à hauteur de 100% des souscriptions.

En cas de sursouscription, l'émetteur peut décider de retenir un montant supérieur à celui annoncé lors de l'ouverture de la période de souscription.

Toutefois, il doit en informer les investisseurs via les membres du syndicat avant la clôture de l'opération. Le nombre de titres supplémentaires à émettre ne peut excéder 10% du nombre initial.

La SGI centralisatrice BNI FINANCES informe régulièrement l'émetteur de l'évolution des souscriptions et de leur niveau en vue de faciliter le relèvement de montant.

2.4.3. Règlement et livraison des titres

A la date de jouissance, les obligations souscrites seront livrées aux souscripteurs par BNI FINANCES à travers les SGI teneurs de comptes.

2.4.4. Déclaration des résultats de l'émission obligataire

Après l'allocation des titres, la SGI centralisatrice BNI FINANCES prépare un compte rendu synthétique de l'opération.

Le compte rendu synthétique doit être envoyé à l'AMF-UMOA au plus tard à la fin de la journée de l'allocation des offres. Il est également publié par voie de presse électronique dans le même délai.

Un compte rendu détaillé comportant les statistiques de l'émission, dont le modèle est prévu par une Circulaire, doit être envoyé à l'AMF-UMOA avec copie au DC/BR, au plus tard trois (03) jours ouvrés suivant la date d'allocation. L'AMF-UMOA en accuse réception.

2.5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DERNIERS EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

Depuis vingt quatre (24) ans, l'Etat de Côte d'Ivoire se distingue par sa présence remarquable sur le marché financier régional. De 1999 au 31 décembre 2023 un montant de 8 646,7 milliards de FCFA a pu être mobilisé en emprunts obligataires. Le succès des émissions de titres publics pendant ces années, témoigne de la crédibilité de l'Etat de Côte d'Ivoire et de la qualité de sa signature.

Le tableau suivant résume les différentes émissions obligataires de l'Etat sur le marché financier régional par appel public à l'épargne sur la période 1999 au 31 décembre 2023 en milliards de FCFA.

HISTORIQUE DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES RÉALISÉS PAR LA CÔTE D'IVOIRE DE 1999 AU 31 DECEMBRE 2023

N°	NATURE OPÉRATION	TAUX D'INTÉRÊT	DATE DE JOUISSANCE	AMORTISSEMENT	MONTANT ATTENDU*	MONTANT RÉALISÉ*	ECART*	TAUX DE RÉALISATION	NATURE	ENCOURS AU 31/12/2023
1	TPCI 1999-2002	8,00%	15/05/1999	IF	15	30,2	15,2	202%	Echu	-
2	TPCI 2002-2005	7,00%	10/06/2002	IF	30	64,0	34,0	213%	Echu	-
3	TPCI 2003-2006	6,50%	18/09/2003	IF	30	40,4	10,4	135%	Echu	-
4	TPCI 2005-2008	6,50%	15/07/2005	IF	40	86,1	46,1	215%	Echu	-
5	TPCI 2006-2009	6,50%	17/07/2006	IF	80	84,2	4,2	105%	Echu	-
6	TPCI 2007-2010	6,00%	18/05/2007	IF	30	51,7	21,7	172%	Echu	-
7	TPCI 2008-2011	6,25%	15/09/2008	IF	60	61,2	1,2	102%	Echu	-
8	TPCI 2009-2014	6,95%	05/08/2009	ACD	60	107,3	47,3	179%	Echu	-
9	TPCI 2010-2013	6,25%	31/05/2010	IF	60	64,8	4,8	108%	Echu	-
10	TPCI 2010-2017	7,00%	01/10/2010	AC	62	22,9	-39,1	37%	Echu	-
11	TPCI 2011-2016	6,50%	15/09/2011	ACD	100	160,2	60,2	160%	Echu	-
12	TPCI 2012-2015	6,00%	25/05/2012	ACD	60	71,9	11,9	120%	Echu	-
13	TPCI 2012-2017	6,50%	19/09/2012	ACD	60	93,7	33,7	156%	Echu	-
14	TPCI 2013-2016	6,00%	08/07/2013	IF	93	120,9	27,9	130%	Echu	-
15	TPCI 2013-2018	6,30%	03/12/2013	ACD	91	97,7	6,7	107%	Echu	-
16	TPCI 2014-2022	6,55%	20/05/2014	ACD	120	61,8	-58,2	52%	Echu	-
17	TPCI N°02/2014	3,00%	19/12/2014	ACD	80	99,9	19,9	125%	Encours	21,4
18		5,85%	19/12/2014	ACD	80	174,9	94,9	219%	Echu	-
19	TPCI 2015-2025	5,99%	14/05/2015	ACD	120	133,3	13,3	111%	Encours	33,3
20	TPCI 2015-2022	5,85%	05/10/2015	ACD	150	156,9	6,9	105%	Echu	-
21	TPCI 2016-2028	6,00%	08/04/2016	ACD	120	125,5	5,5	105%	Encours	62,7
22	TPCI 2016-2026	5,90%	15/06/2016	ACD	150	159,7	9,7	106%	Encours	59,9
23	TPCI 2016-2026	5,90%	17/11/2016	ACD	100	141,9	41,9	141,90%	Encours	81,1
24	TPCI 2017-2029	6,25%	31/03/2017	ACD	120	137,0	17,0	114,21%	Encours	82,2
25	TPCI 2017-2024	5,95%	24/10/2017	ACD	100	145,3	45,3	145,30%	Encours	43,6
26	TPCI 2017-2024	5,95%	10/11/2017	ACD	100	153,3	53,3	153,30%	Encours	46,0
27	TPCI 2017-2025	6,00%	29/12/2017	ACD	60	65,6	5,6	109,33%	Encours	27,3
28	TPCI 2018-2026	6,00%	02/08/2018	ACD	100	165,0	65,0	165%	Encours	82,3
29	TPCI 2018-2026	6,00%	19/10/2018	ACD	100	130,2	30,0	165%	Encours	86,8
30	TPCI 2018-2025	5,95%	13/12/2018	ACD	100	112,5	12,5	113%	Encours	56,3
31	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	20/03/2019	ACD	75	102,5	27,5	136,60%	Encours	61,5
32	TPCI 6,00% 2019-2029	6,00%	20/03/2019	ACD	50	31,5	-18,5	63%	Encours	23,7
33	TPCI N°02/2019	5,75%	20/06/2019	ACD	60	78,8	18,8	131%	Encours	47,3
34		2,23%	20/06/2019	ACD	40	47,0	7,0	118%	Encours	35,3
35	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	11/07/2019	ACD	60	116,7	56,7	194%	Encours	70,0
36	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	21/08/2019	ACD	50	79,9	29,9	160%	Encours	48,0
37	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	17/10/2019	ACD	65	111,5	46,5	172%	Encours	89,2
38	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	150	224,0	46,5	172%	Encours	179,2
39	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	04/12/2019	ACD	40	131,3	91,3	328,30%	Encours	105,0
40	TPCI 5,75% 2019-2026	5,75%	10/01/2020	ACD	55	129,4	74,4	149,30%	Encours	103,5
41	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/02/2020	ACD	80	86,4	6,4	108,00%	Encours	69,1
42	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/02/2020	ACD	30	37,8	7,8	126,02%	Encours	33,1
43	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	23/04/2020	ACD	30	61,7	31,7	205,67%	Encours	49,4
44	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	23/04/2020	ACD	80	56,1	-23,9	70,14%	Encours	49,1
45	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	33,5	34,6	1,1	103,33%	Encours	27,7
46	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	16/06/2020	ACD	80	65,4	-14,6	81,74%	Encours	52,3
47	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	16/06/2020	ACD	30	31,0	1,0	103,33%	Encours	27,1
48	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	29/07/2020	ACD	100	93,1	-6,9	93,10%	Encours	74,5
49	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	29/07/2020	ACD	45	28,2	-16,8	62,67%	Encours	24,7
50	TPCI 5,80% 2020-2030	5,90%	28/08/2020	ACD	40	43,6	3,6	109,00%	Encours	38,2

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉMISSION

51	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	02/10/2020	ACD	90	98,9	8,9	109,89%	Encours	98,9
52	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	02/10/2020	ACD	45	48,8	3,8	108,44%	Encours	48,8
53	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	28/10/2020	ACD	100	96,8	-3,2	96,79%	Encours	96,8
54	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	28/10/2020	ACD	50	54,9	4,9	109,74%	Encours	54,9
55	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	20/11/2020	ACD	50	51,0	1,0	101,90%	Encours	51,0
56	TPCI 5,80% 2020-2027	5,80%	24/12/2020	ACD	80	81,2	1,2	101,54%	Encours	81,2
57	TPCI 5,90% 2020-2030	5,90%	24/12/2020	ACD	40	41,3	1,3	103,13%	Encours	41,3
58	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	09/03/2021	ACD	110	112,1	2,1	101,86%	Encours	112,1
59	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	09/03/2021	ACD	50	50,4	0,4	100,84%	Encours	50,4
60	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	13/05/2021	ACD	100	110,0	10,0	110,00%	Encours	110,0
61	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	13/05/2021	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	55,0
62	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	13/05/2021	ACD	130	143,0	13,0	110,00%	Encours	143,0
63	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	13/05/2021	ACD	20	22,0	2,0	110,00%	Encours	22,0
64	TPCI 5,80% 2021-2028	5,80%	16/08/2021	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	55,0
65	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	30/09/2021	ACD	110	117,0	7,0	106,36%	Encours	117,0
66	TPCI 5,90% 2021-2031	5,90%	05/11/2021	ACD	150	165,0	15,0	110,00%	Encours	165,0
67	TPCI 5,90% 2021-2036	5,90%	16/12/2021	ACD	220	242,0	22,0	110,00%	Encours	242,0
68	TPCI 5,90% 2022-2037	5,90%	01/02/2022	ACD	150	165,0	15,0	110,00%	Encours	165,0
69	TPCI 5,75% 2022-2037	5,75%	22/03/2022	ACD	200	205,8	5,8	102,90%	Encours	205,8
70	TPCI 5,75% 2022-2037	5,75%	29/04/2022	ACD	300	316,4	16,4	105,45%	Encours	316,4
71	TPCI 5,75% 2022-2032	5,65%	15/06/2022	ACD	150	150,1	0,1	100,04%	Encours	150,1
72	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	29/07/2022	ACD	75	82,5	7,5	109,93%	Encours	82,5
73	TPCI 5,75% 2022-2032	5,75%	29/07/2022	ACD	75	82,1	7,1	109,46%	Encours	82,1
74	TPCI 5,85% 2022-2042	5,85%	29/07/2022	ACD	50	55,0	5,0	110,00%	Encours	55,0
75	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	07/10/2022	ACD	180	198,0	18,0	110,00%	Encours	198,0
76	TPCI 5,75% 2022-2032	5,75%	07/10/2022	ACD	65	67,9	2,9	104,53%	Encours	67,9
77	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	11/11/2022	ACD	350	350,0	-	100,00%	Encours	350,0
78	TPCI 5,65% 2022-2029	5,65%	13/12/2022	ACD	150	108,0	-42,0	71,97%	Encours	108,0
79	TPCI 5,75% 2023-2030	5,75%	28/02/2023	ACD	150	121,8	-28,2	81,19%	Encours	121,8
80	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	17/05/2023	ACD	150	121,9	-28,1	81,24%	Encours	121,9
81	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	31/07/2023	ACD	40	43,8	3,8	109,50%	Encours	43,8
82	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	31/07/2023	ACD	80	80,8	0,8	101,00%	Encours	80,8
83	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	12/10/2023	ACD	40	42,2	2,2	105,50%	Encours	42,2
84	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	12/10/2023	ACD	70	76,8	6,8	109,71%	Encours	76,8
85	TPCI 5,90% 2023-2028	5,90%	14/12/2023	ACD	70	74,4	4,4	106,23%	Encours	74,4
86	TPCI 6,00% 2023-2030	6,00%	14/12/2023	ACD	50	49,7	-0,3	99,38%	Encours	49,7
TOTAL					7 504,5	8 646,7	1 114,5			5 547,4



CHAPITRE 03

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

3.1 RAPPEL DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE EN 2023

SECTEUR REEL

Après une reprise de l'activité économique mondiale en 2021, la croissance mondiale en 2022 a enregistré un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui a atteint des seuils élevés. La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent sur les perspectives.

Dans ce contexte, selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International (FMI), publiées en janvier 2024, la croissance de l'économie mondiale a connu un ralentissement et s'est établie à 3,1% en 2023 après une progression de 3,5% en 2022. La décélération s'est manifestée principalement dans les pays avancés (+1,6% en 2023 contre +2,6% en 2022). Cette diminution du rythme de croissance s'est accompagnée d'un ralentissement de l'inflation à 6,8% en 2023 contre 8,7% en 2022.

Pour 2024, la croissance mondiale devrait se maintenir à 3,1% comme en 2023 en lien particulièrement avec le rétablissement progressif de l'activité économique dans les deux groupes de pays après les répercussions de la guerre en Ukraine et au recul de l'inflation. Ce maintien serait le fait de la stabilité de la croissance aussi bien dans les pays émergents et pays en développement (+4,1% comme en 2023) que dans les pays avancés (+1,5% après +1,6% en 2023).

Pour 2025, la croissance mondiale devrait se situer à 3,2% contre 3,1% en 2024 en lien principalement avec la hausse de l'activité économique dans les pays avancés (+1,8% après +1,5% en 2025).

S'agissant spécifiquement de l'Afrique subsaharienne, la croissance est estimée à 3,3% en 2023 après 4,0% en 2022. En 2024 et 2025, la croissance devrait augmenter et ressortir respectivement à 3,8% et 4,1%.

Par ailleurs, la plupart des pays devraient afficher une inflation globale plus faible en 2023 qu'en 2022. En effet, l'inflation mondiale est ressortie à 6,7 % en 2023 et devrait tomber à 5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025.

Au plan national,

Après un taux de croissance de 6,7% en 2022, l'économie ivoirienne devrait se situer à 7,0 % en 2023, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PND 2021-2025, notamment le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

L'évolution du PIB réel suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une baisse (-4,4% contre +5,1% en 2022) en relation avec la régression de l'agriculture d'exportation (-9,1%) en dépit de la croissance de l'agriculture vivrière (+6,7%), de la sylviculture (+0,4%) et de la pêche (+0,7%). La baisse de l'agriculture d'exportation résulterait de la diminution des productions de cacao (-15,2%), de café (-52,6%) et de coton graine (-56,2%) en dépit de la progression des productions des autres spéculations. Ce fléchissement des productions du binôme café-cacao serait lié (i) aux conditions climatiques défavorables, (ii) aux facteurs agronomiques, notamment le repos végétatif observés en 2022, (iii) à la cherté des engrais limitant leur application dû à la guerre en Ukraine, (iv) aux mesures prises par le Gouvernement pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières et préserver le couvert végétal du pays, surtout (v) à l'arrêt de distribution des semences améliorées dans le cadre de la mesure de limitation de la production cacaoyère à deux millions de tonnes.

L'accélération de la production sucrière (+2,0%) s'expliquerait par la maîtrise de la maladie de la mosaïque de la canne intervenue en début de campagne et par la poursuite de la mise en œuvre des contrats-plans visant à booster les investissements en faveur de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises productrices.

L'évolution favorable de la production de noix de cajou (+2,1%) serait le fait de l'amélioration du rendement en lien avec de bonnes pratiques agricoles et la hausse des cours enregistrée en 2022.

La baisse prononcée de la production de coton graine (-56,2%) serait en lien avec les attaques des jassides dans tout le bassin cotonnier, qui a décimé des parcelles entières et occasionné des abandons de superficies.

Quant à la filière ananas, elle bénéficierait des avantages du PURGA 2 pour la Filière Ananas qui consiste à (i) labourer 167 hectares de parcelles cultivables, (ii) mettre en place 65 hectares d'ananas variété MD2 avec une estimation de production de 3 250 tonnes, (iii) acquérir des pesticides, du matériel et des équipements agricoles et (iv) distribuer des pesticides et des engrais aux producteurs.

Concernant l'agriculture vivrière, sa croissance découlerait de la hausse des différentes productions notamment les tubercules et bananes plantains (+6,5%), les céréales (+4,1%) et d'autres produits comme l'aubergine (+22,1%) et le gombo (+138,7%).

La hausse de la production de bananes plantains serait le fait principalement des stratégies mises en place par le projet PURGA 2 dont (i) le renforcement des capacités en matériels d'un pépiniériste de banane plantain pour fournir 240 000 plants aux producteurs, (ii) la mise à disposition de 120 ha de parcelles aménagées et équipées en système d'irrigation et (iii) l'aménagement de trois (03) plateformes de conditionnement avec une facilité de commercialisation.

Le secteur secondaire progresserait de 12,5% en 2023 après la hausse de 11,1% en 2022. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+20,9%), l'énergie (+23,9%), les industries agroalimentaires (+7,8%), les autres industries manufacturières (+7,8%), l'extraction minière (+3,1%) et les produits pétroliers (+15,0%).

Les activités du BTP connaîtraient un dynamisme lié à l'accélération et au démarrage de plusieurs grands projets d'infrastructures prévus, notamment : (i) l'extension de l'autoroute du Nord jusqu'à Bouaké, (ii) la construction de huit nouveaux échangeurs à Abidjan, (iii) la construction de la deuxième phase de l'échangeur de l'Amitié ivoiro-japonaise et la poursuite (iv) de l'aménagement de l'autoroute Y4 de contournement de la ville d'Abidjan, (v) de la construction du 4ème pont d'Abidjan, (vi) des travaux de renforcement de la côtière et enfin (vii) des travaux d'aménagement et de bitumage de plusieurs routes.

L'accélération de l'énergie résulterait principalement de la mise en œuvre globale des différents projets d'investissements notamment (i) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix électrique de la Côte d'Ivoire et la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES), (ii) l'amélioration de la sécurité d'exploitation du système

électrique, l'alimentation des zones rurales en électricité, (iii) la facilitation et l'autonomisation de la femme et la création des activités génératrices de revenus, (iv) l'amélioration de la qualité de la fourniture de l'électricité (Réduction du Temps Moyen de Coupure et de l'Énergie Non Distribuée), du rendement et de la sûreté de fonctionnement et (v) l'accompagnement du développement des Zones industrielles de la Côte d'Ivoire.

La croissance de l'extraction minière découlerait notamment de la hausse de la production de pétrole brut (+4,0%), d'or (+5,3%) et de nickel (+3,2%) en dépit de la baisse des productions de manganèse (-3,2%) et de diamant (-39,5%). La production de pétrole brut bénéficierait des retombées des investissements et des opérations de maintenance réalisés durant l'année 2022. L'extraction aurifère profiterait de la hausse de la production des mines d'Agbaou et de Yaouré. Quant à la production de nickel, elle tirerait avantage de l'amélioration des conditions de transport et d'exportation du minerai, grâce notamment à l'utilisation du port de San-Pedro en plus du port d'Abidjan. S'agissant de la production de diamant, elle pâtirait toujours de l'épuisement progressif des sites exploitables par les méthodes artisanales utilisées actuellement.

Le secteur tertiaire ressortirait à 8,6% en 2023 après la hausse de 6,0% en 2022 grâce à la hausse des transports (+9,5%), des télécommunications (+9,0%), du commerce (+7,8%) et des autres services (+8,8%). Cette dynamique serait induite par les performances au niveau des secteurs primaire et secondaire.

En outre, la bonne performance des télécommunications serait en relation avec la poursuite des investissements réalisés afin d'améliorer la couverture du pays, le déploiement de la fibre optique et la digitalisation du pays.

Les transports bénéficieraient de l'accroissement des investissements, notamment la réhabilitation des aéroports de Korhogo et de San-Pedro et l'ouverture de nouvelles lignes par la compagnie Air Côte d'Ivoire en ce qui concerne le transport aérien et l'inauguration du terminal Industriel Polyvalent du port de San-Pédro, la construction du terminal roulier, du second terminal à conteneur, d'un terminal céréalier et d'un terminal minéralier en ce qui concerne le transport maritime.

Le commerce continuerait de tirer parti de la reprise effective des activités économiques en relation avec la levée de certaines mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19.

Le secteur non marchand devrait croître de 6,5% après 6,6% en 2022, en raison des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous. L'embellie du secteur non marchand serait également en lien avec les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre des plans de riposte sanitaire et de soutien économique, social et humanitaire.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 8,2% après 2,1% en 2022 grâce aux différentes réformes d'administration et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte d'accélération de l'inflation.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 3,5% après 5,9% en 2022 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 4,1% après une hausse de 10,2% en 2022, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

Le taux d'inflation s'est situé à 4,4%, au-delà du seuil communautaire de maximum 3%, en lien avec le renchérissement des produits énergétiques et des produits alimentaires.

Tableau 1 : Croissance par secteur d'activités en 2023

	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Non Marchand	Droits et taxes	PIB Total
Croissance (%)	-4,4	12,5	8,6	6,5	8,2	7,0

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Au niveau de la demande :

La croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+12,1% après +19,4% en 2022) et l'affermissement de la consommation finale (+4,8% contre +4,5% en 2022).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction (i) de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (ii) de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké section Tiébissou-Bouaké, (iii) de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, (iv) du barrage hydroélectrique de Gribo Popoli, (v) de la centrale à charbon de San-Pédro, (vi) de la centrale à biomasse d'Aboisso et (vii) des centrales solaires de Boundiali, de Laboa et de Touba. Par ailleurs, les investissements bénéficieraient également du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 27,2% du PIB contre 26,4% en 2022. Le taux d'investissement public s'établirait à 9,8% après 9,7% en 2022.

FINANCES PUBLIQUES

En 2023, les recettes totales et dons ressortiraient à 7 871,6 milliards (16,4% du PIB), soit une hausse de 1 485,7 milliards (23,3%) comparée à 2022 comportant 7 549,9 milliards de recettes propres et 321,6 milliards de dons. Les recettes fiscales se sont établies à 6 638,0 milliards en hausse de 1 319,8 milliards (+24,8%) par rapport à 2022.

Quant aux dépenses publiques, elles connaîtraient une hausse de 10,9% par rapport à 2022 portée substantiellement par les dépenses courantes, les dépenses d'investissement et les charges de la dette publique. En définitive, les dépenses totales et prêts nets seront exécutés à hauteur de 10 385,5 milliards en 2023 contre 9 367,9 milliards en 2022.

Le déficit budgétaire qui était de 6,8% du PIB à fin 2022, s'améliorerait pour s'afficher à 5,3% du PIB. Pour financer ce déficit, l'État aura recours aux marchés monétaire et financier pour un montant de 2 615,6 milliards. Par ailleurs il devra bénéficier d'un soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers d'une part, des appuis budgétaires à hauteur de 967,0 milliards et d'autre part, des emprunts projets de 1 737,1 milliards.

BALANCE DES PAIEMENTS

Pour 2023, le solde global de la balance des paiements est ressorti déficitaire (-1,8% ; -845,1 milliards) après un solde global aussi déficitaire en 2022 (-0,7% ; -320 milliards) en lien avec la faible mobilisation des ressources extérieures (-3,8% du PIB contre -6,1% du PIB en 2022) bien que le déficit courant se soit amélioré (-5,8% du PIB contre -7,7% du PIB en 2022). En effet, la hausse des taux directeurs par les principales banques centrales pour lutter contre l'inflation a contribué à durcir les conditions de financement international. Il s'en est suivi que les entrées nettes de capitaux pour 2023 ont été en retrait par rapport à 2022, principalement en lien avec une moindre mobilisation des prêts-projets et dons projets.

STATISTIQUES MONÉTAIRES

En 2023, la situation monétaire a été marquée par la poursuite de l'orientation restrictive de la politique monétaire amorcée en 2022. Au total, les taux directeurs de la BCEAO ont subi trois relèvements de 25 points de base sur l'année, soit un gain total de 75 points de base, et se sont situés au-delà de leurs niveaux d'avant Covid-19. Dans ce contexte, les statistiques monétaires ont été caractérisées par une hausse de la masse monétaire au sens large (M2) de 3,3% (+561,4 milliards) qui résulte de l'effet conjugué de l'accroissement des encours des créances intérieures (+12,5% ; +1 961,7 milliards) et de la contraction des actifs extérieurs nets (-32,2% ; -1 251,7 milliards). La baisse des actifs extérieurs nets confirme le déficit attendu du solde global de la balance des paiements. Quant à la progression des créances intérieures, elle est attribuable à la hausse, à la fois, des encours des créances sur l'économie de 16,2% (+1 591,2 milliards) et des encours des créances nettes sur l'Administration centrale de 6,3% (+370,4 milliards). Les créances sur l'économie ont bénéficié du dynamisme de l'activité économique et sont ressorties à 22,5% du PIB.

3.2 PREVISIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES EN 2024

SECTEUR REEL

Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB en 2024 prennent en compte, le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la persistance dans la politique

volontariste d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance. De façon spécifique, il s'agit de :

- la bonne exécution du PND 2021-2025 ;
- le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé ;
- la densification des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers ;
- la mitigation des problèmes sécuritaires aux frontières nord du pays ;
- la non aggravation de la guerre en Ukraine et la mitigation des répercussions sur l'économie nationale ;
- le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ; et
- l'affermissement de la trésorerie de l'État.

L'évolution du PIB réel suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre

Le secteur primaire devrait connaître une hausse de 7,2% après une baisse de 4,4% en 2023 en relation avec la hausse de l'agriculture d'exportation (+8,1%), de l'agriculture vivrière (+6,0%) et de la pêche (+0,2%). Ce dynamisme découlerait des retombées des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2 et PURGA 2) et de la bonne orientation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

Le secteur secondaire progresserait de 9,0% en 2024 après la hausse de 12,5% en 2023. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+16,4%), l'énergie (+9,1%), les industries agroalimentaires (+7,0), les autres industries manufacturières (+5,3%), l'extraction minière (+6,3%) et les produits pétroliers (+1,8%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production (pétrole, or, Nickel, électricité etc.) et de la croissance de la demande des produits dérivés.

Le secteur tertiaire ressortirait à 7,1% en 2024 après la hausse de 8,6% en 2023 grâce à la hausse des transports (+7,3%), des télécommunications (+7,0%), du commerce (+6,7%) et des autres services (+7,3%). Cette dynamique serait la résultante des performances enregistrées au niveau des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand devrait croître de 3,0% après 6,5% en 2023, en raison des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 8,1% après 8,2% en 2023 grâce aux différentes réformes d'administration en cours et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte de lutte contre la vie chère.

Au niveau de la demande

La croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+11,9% après +12,1% en 2023) et l'affermissement de la consommation finale (+4,0% contre +4,8% en 2023).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment l'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty et la construction (i) de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (ii) de la route Séguéla-Touba, (iii) de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, (iv) du barrage hydroélectrique de Gribo Popoli, (v) de la centrale thermique à gaz à cycle combiné à Jacquville, (vi) de la centrale à biomasse d'Aboisso, (vii) des centrales solaires de Boundiali, de Laboia et de Touba. Par ailleurs, les investissements bénéficieraient également du renforcement du réseau routier et des outils de production dans les secteurs industriel et de la construction.

Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 28,1% du PIB contre 27,2% en 2023. Le taux d'investissement public s'établirait à 9,9% contre 9,8% en 2023.

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 6,7% après 3,5% en 2023 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une hausse de 7,5% après une hausse de 4,1% en

2023, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

L'inflation évoluerait de 4,1%, en lien toujours avec le renchérissement des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

FINANCES PUBLIQUES

L'année 2024 serait le début de la réduction progressive du déficit budgétaire global pour s'établir à 3,0% du PIB en 2025. Cette réduction serait possible grâce au maintien de la stabilité socio-politique, à la poursuite de la reprise graduelle des activités économiques mondiales et intérieures et à la bonne exécution du PND 2021-2025.

Ainsi, les prévisions des finances publiques en 2024 seraient marquées par une augmentation à la fois des recettes et des dépenses. Les recettes totales et dons ressortiraient à 8 695,9 milliards (16,6% du PIB). La pression fiscale connaîtrait une progression de 0,5 point de pourcentage (soit 14,4% du PIB) pour s'afficher à 7 532,3 milliards (+13,5% par rapport à 2023). Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils s'établiraient à 10 805,5 milliards en 2024 (20,6% du PIB) contre 10 385,5 milliards (21,7% du PIB) exécutés en 2023, soit une progression de 420,0 milliards.

Le déficit budgétaire rapporté au PIB devrait s'afficher à 4,0% après 5,3% en 2023. Pour le financement de son déficit, l'État devrait recourir aux marchés monétaire et financier pour un montant de 3 953,3 milliards. Il devrait par ailleurs bénéficier d'un soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers d'une part, des appuis budgétaires estimés à 814,5 milliards et d'autre part, le financement de projets d'un montant de 1 033,0 milliards.

BALANCE DES PAIEMENTS

Pour 2024, Le déficit courant devrait continuer à s'améliorer pour se situer à 5,2% du PIB (2772,5 milliards) en lien avec une réduction du déficit de la balance commerciale (-1,6% du PIB contre -2,2% du PIB en 2023). Pour financer ce déficit, le solde du compte financier s'établirait à 3,2% du PIB. Quant au solde global, il serait déficitaire à 1,9 % du PIB (-1004,4 milliards)

en dégradation par rapport à celui de 2023 (-1,8% du PIB)

STATISTIQUES MONÉTAIRES

Les statistiques monétaires en 2024 seraient caractérisées par un accroissement de la masse monétaire au sens large (M2) de 9,2%, attribuable à la progression des créances intérieures de 15,4% tandis que les actifs extérieurs nets reculeraient de 33,0%, en relation avec le déficit du solde global de la balance des paiements. Les créances intérieures, bénéficieraient du dynamisme, à la fois, des encours des créances intérieures nettes sur l'Administration Centrale (+17,4%) et des créances sur l'économie (+14,2%) qui tireraient avantage de l'opérationnalisation effective de la société de garantie des crédits aux Petites et Moyenne Entreprises (PME).

Au niveau des composantes de la masse monétaire au sens large, les dépôts dans les banques augmenteraient de 9,9% et la monnaie fiduciaire de 6,8%. La part des dépôts dans la masse monétaire se situerait à 77,5% tandis que celle de la circulation fiduciaire représenterait 22,5%.

3.3 PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2025

SECTEUR REEL

Les principales hypothèses qui sous-tendent la croissance du PIB en 2025 prennent en compte, le maintien de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la persistance dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs porteurs de croissance. De façon spécifique, il s'agit de :

- la bonne exécution du PND 2021-2025 ;
- le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Gouvernement-secteur privé ;
- la densification des politiques d'attractivité et d'accroissement des investissements directs étrangers ;
- la mitigation des problèmes sécuritaires aux frontières nord du Pays ;
- la non aggravation de la guerre en Ukraine et la mitigation des répercussions sur l'économie nationale ;
- le renforcement du cadre de financement des PME

et PMI ; et

- l'affermissement de la trésorerie de l'Etat.

L'évolution du PIB réel suivant ses composantes se présenterait comme suit :

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 3,6% après une hausse de 7,2% en 2024 en relation avec la hausse de l'agriculture d'exportation (+2,6%) et de l'agriculture vivrière (+6,1%). Ce dynamisme découlerait des retombées des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2 et PURGA 2) et de la bonne orientation des organisations professionnelles dans les différents secteurs.

Le secteur secondaire progresserait de 10,1% en 2025 après la hausse de 9,0% en 2024. Cette progression serait en lien avec la hausse de l'ensemble de ses composantes que sont les BTP (+14,7%), l'énergie (+7,2%), les industries agroalimentaires (+7,0), les autres industries manufacturières (+6,1%), l'extraction minière (+18,1%) et les produits pétroliers (+6,9%). Ce secteur bénéficierait surtout de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production (pétrole, or, Nickel, électricité etc.) et de la croissance de la demande des produits dérivés.

Le secteur tertiaire ressortirait en hausse de 7,1% en 2025, comme en 2024, grâce à la vitalité des transports (+7,5%), des télécommunications (+7,1%), du commerce (+6,6%) et des autres services (+7,5%). Cette dynamique serait la résultante des performances enregistrées au niveau des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand augmenterait de 3,0% en 2025, en raison des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en accroissement de 7,8% en 2025 après 8,1% en 2024 grâce aux différentes réformes d'administration en cours et de politique fiscale ainsi qu'au dynamisme de l'activité économique dans un contexte de lutte contre la vie chère.

Au niveau de la demande :

La croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+11,5% après +11,9% en 2023) et l'affermissement de la consommation finale (+4,0% comme en 2024).

La consommation finale bénéficierait de la hausse continue des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements seraient soutenus par le démarrage et la poursuite de plusieurs chantiers, notamment la construction (i) de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, (ii) de la route Séguéla-Touba, (iii) de l'autoroute de contournement de la ville de Yamoussoukro, (iv) du barrage hydroélectrique de Gribo Popoli, (v) du projet de centrale thermique à gaz à cycle combiné à Jacquenville, (vi) de la centrale à biomasse d'Aboisso, (vii), (viii) des centrales solaires de Boundiali, de Laboa et de Touba et de l'aménagement hydroélectrique de Singrobo-Ahouaty. Par ailleurs, les investissements bénéficieraient également du renforcement du réseau routier et des outils de production dans le secteur industriel et de la construction.

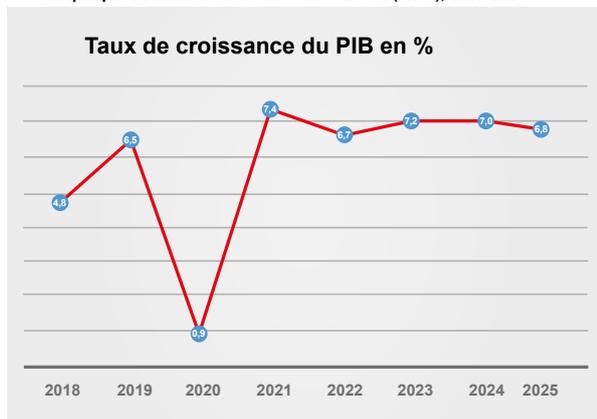
Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 29,0% du PIB contre 28,1% en 2024. Le taux d'investissement public s'établirait à 9,9% comme en 2024

Au niveau des échanges extérieurs, les importations de biens et services s'afficheraient en hausse de 5,8% après 6,7% en 2024 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie.

Les exportations de biens et services connaîtraient une augmentation de 5,3% après une hausse de 7,5% en 2024, en raison de la bonne tenue des productions minières et des produits transformés.

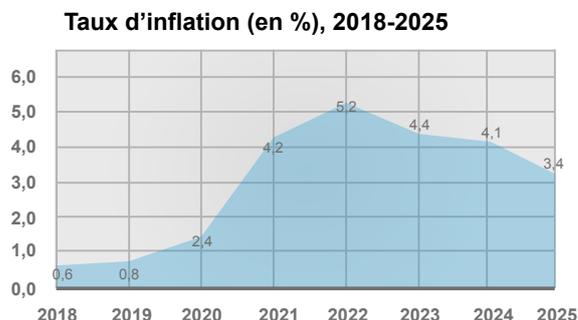
Le taux d'inflation se situerait à 3,4%, en lien avec le renchérissement des produits énergétiques au niveau international et des produits alimentaires au niveau local.

Graphique 1 : Taux de croissance du PIB réel (en %), 2018-2025



Source : DGE/DPPSE

Graphique 2 : Evolution de l'inflation, 2018-2025



Source : MEPD/DGE/DPPSE/INS

FINANCES PUBLIQUES

Les prévisions des finances publiques en 2025 tableraient sur l'amélioration continue du solde budgétaire global. En effet, le déficit du solde budgétaire ressortirait à 3,0% contre 4,0% en 2024.

Les recettes totales et dons atteindraient 9 778,8 milliards (17,1% du PIB) contre 8 695,9 milliards en 2024 (16,6% du PIB). Quant aux dépenses totales et prêts nets, ils seraient contenus et s'établiraient à 11 509,5 milliards en 2025 (20,1% du PIB) contre 10 805,5 milliards (20,6% du PIB) prévus en 2024, soit une progression de 704,0 milliards.

Cette embellie de la situation financière montre que le pays reste sur une trajectoire économique positive qui devra être renforcée pour accélérer la transformation structurelle de son économie telle qu'envisagée dans la nouvelle stratégie Côte d'Ivoire 2030. Pour ce faire, le pays devrait investir davantage dans de nouveaux domaines à fort potentiel de création de richesses et d'emplois de qualité. Ceux-ci permettraient d'inclure et de générer des dividendes pour les femmes et les couches sociales les plus défavorisées, y compris celles vivant dans les zones rurales les plus reculées.

En matière d'endettement, le Gouvernement continuera de privilégier les sources concessionnelles de financement. Cependant, pour la réalisation de certains investissements, une enveloppe de financement non concessionnel sera nécessaire. Dans l'ensemble, le Gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, soient contractés dans le cadre de la politique nationale d'endettement afin de préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

BALANCE DES PAIEMENTS

En 2025, le solde global devrait être déficitaire à 0,1% du PIB, correspondant à une sortie nette de 49,8 milliards, en lien avec une plus forte mobilisation (-4,1% du PIB contre -3,2% du PIB), une augmentation de l'excédent des biens et une réduction du déficit des services. La tendance baissière du déficit des transactions courantes devrait se poursuivre pour s'afficher à 2 476,9 milliards (4,3% du PIB).

STATISTIQUES MONÉTAIRES

En 2025, la masse monétaire au sens large (M2) progresserait de 10,9%, sous l'effet d'un accroissement des créances intérieures (+11,0%) et d'une baisse des actifs extérieurs nets (-2,4%). Les créances intérieures bénéficieraient de l'augmentation aussi bien des créances sur l'économie (+13,3%) que des créances nettes sur l'Administration Centrale (+7,4%).

3.4 RISQUES SOCIO-POLITIQUES ET SECURITAIRES

3.4.1 Les risques socio-politiques

Il s'agit principalement des risques liés au climat politique et aux remous sociaux. En effet, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a été marquée par des périodes de crises socio-politiques et militaires, qui ont impacté les agrégats macroéconomiques. Le taux de croissance du PIB est ressorti en 2000 à environ -3,3% suite au coup d'Etat de 1999. De même, la crise post-électorale de 2011 a entraîné une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -4,7%.

Aussi, les manifestations politiques survenues lors des élections présidentielles de 2020 ont entraîné une baisse de l'activité économique. Pour prévenir ces facteurs de risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé.

Il s'agit de :

- renforcer le dialogue social et politique et la cohésion nationale ;
- respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats ;
- impliquer davantage la société civile (ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc...) dans le dialogue politique ;

- améliorer la communication sur les dénouements majeurs de la vie de la nation à l'endroit des populations.

3.4.2 Les risques sécuritaires

Les attaques à répétition de Kafolo et d'autres localités du septentrion ivoirien dénotent de la résurgence de la menace terroriste après les attaques de Grand-Bassam en 2016. La récurrence de ce type d'attaques dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles attaques sur le territoire national. Ce qui engendrerait une baisse des recettes fiscales et une hausse des dépenses militaires en raison respectivement du dysfonctionnement des services fiscaux et douaniers et de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille.

La situation géographique de la Côte d'Ivoire par rapport à sa façade maritime, expose ses activités maritimes à des attaques éventuelles de pirates qu'il faudra prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques.

Face à ces risques des mesures d'atténuation sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par la loi de programmation militaire ;
- renforcer le fonctionnement de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;
- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- améliorer la stratégie de veille sécuritaire afin d'être alerté et de mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;
- renforcer la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;
- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme.



CHAPITRE 04

STRATEGIE DE LA DETTE A MOYEN TERME

Les autorités ivoiriennes ont inscrit la gestion de la dette publique dans un cadre dynamique conforme aux standards internationaux notamment en matière de nouveaux financements. Par conséquent, la mobilisation des ressources d'emprunts est désormais encadrée par la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) formulée chaque année, consolidée par l'Analyse de Viabilité de la Dette (AVD).

L'objectif général de la gestion de la dette publique est de satisfaire les besoins de financement de l'État et ses obligations de paiement aux moindres coûts possibles en maintenant un niveau de risque prudent. Il s'agit de manière spécifique d'allonger les maturités des titres publics, de réduire le coût des emprunts, de renforcer le recours aux emprunts semi concessionnels, de recourir au marché international de la dette souveraine, de limiter le risque de taux de change, et de privilégier les financements extérieurs dans le cadre des projets structurants.

La SDMT 2023-2026 consistera à combler les besoins bruts de financement de l'Etat en moyenne, à hauteur de 45% par des financements extérieurs et 55% par des financements intérieurs sur la période.

Les financements extérieurs attendus sur toute la période de projection sont composés de (18%) de ressources concessionnelles, (44%) de ressources semi-concessionnelles et (38%) de ressources commerciales.

Les emprunts intérieurs seront émis à hauteur de 10% sous forme d'instruments de court terme (CT), à hauteur de 35% sous forme d'instruments de moyen terme (MT), à hauteur de 55% sous forme d'instruments de long terme (LT).

Cette répartition répond à la volonté du Gouvernement d'allonger la maturité des emprunts intérieurs. Cette stratégie, bien que présentant un coût financier important, inévitable en raison du niveau élevé des investissements, permet de réduire considérablement les risques, notamment le risque de refinancement auquel la dette est fortement exposée. A fin 2022, le ratio dette/PIB de l'administration centrale était de 56,7%.

En définitive, la Côte d'Ivoire s'est inscrite dans une démarche de gestion de la dette publique qui répond aux normes internationales par (i) la mise en place du nouveau cadre institutionnel, (ii) l'encadrement et le suivi de l'endettement à travers la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), (iii) l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD), (iv) le respect de ses engagements vis-à-vis de ses créanciers, et enfin (v) la notation de sa dette souveraine.

Toutes ces réformes lui ont permis d'améliorer son image auprès de ses créanciers officiels et privés et d'être présente sur le marché financier.



CHAPITRE 05

**RENSEIGNEMENTS A CARACTERE
GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR**

5.1. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS

L'émetteur est l'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par la Direction Générale des Financements (DGF). La DGF est une administration régie par le décret n° 2021-454 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances.

5.1.1. Mission

La Direction Générale des Financements est chargée :

- d'élaborer la politique nationale d'endettement public et la stratégie de gestion de la dette publique;
- d'émettre des emprunts sur le marché financier régional ou le marché international des capitaux, soit directement, soit par l'intermédiaire d'institutions financières spécialisées;
- de négocier les termes financiers et juridiques des emprunts intérieurs et extérieurs, en liaison avec les services compétents du Ministère en charge du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- de gérer la dette publique;
- de négocier et de gérer les dons ;
- d'instruire les demandes de rétrocession de prêts ou d'octroi de garantie de l'Etat ou de ses démembrements ;
- d'assurer la préparation technique et administrative des négociations;
- de mobiliser les financements extérieurs ;
- de coordonner la politique et la gestion de la trésorerie ;
- de suivre la dette des entreprises publiques, des Collectivités Territoriales et des autres démembrements de l'Etat, en liaison avec les services compétents du ministère en charge du Budget et du portefeuille de l'Etat ;
- de participer au suivi des partenariats publics-privés, en liaison avec le Comité National de Pilotage des Partenariats publics-privés, en abrégé CNP PPP ;
- de préparer, en relation avec les services en charge de la planification des investissements publics et de la programmation budgétaire, les requêtes de financement adressées aux partenaires Techniques et Financiers, en abrégé PTF ;
- de coordonner les relations avec les Ministères sectoriels et les PTF en matière de suivi des projets et programmes ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques, programmes et réformes financiers inscrits dans les conventions signées avec les PTF, notamment dans le cadre des appuis budgétaires et d'assurer le suivi des indicateurs et critères de décaissements ;

- de piloter, en relation avec la Direction Générale de l'économie et de la Coopération, l'organisation des missions de suivi et d'évaluation des projets et programmes financés sur ressources extérieures et coordonner le suivi de la mise en œuvre des recommandations et l'information sur les résultats ;
- de piloter les audits financiers et comptables des projets d'investissement financés sur ressources extérieures, d'évaluer les résultats et de suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- d'assurer l'appui-conseil aux projets et programmes sur les procédures des bailleurs de fonds et sur la programmation des activités des projets;
- de prospecter de nouvelles sources de financements innovants.

5.1.2. Organisation

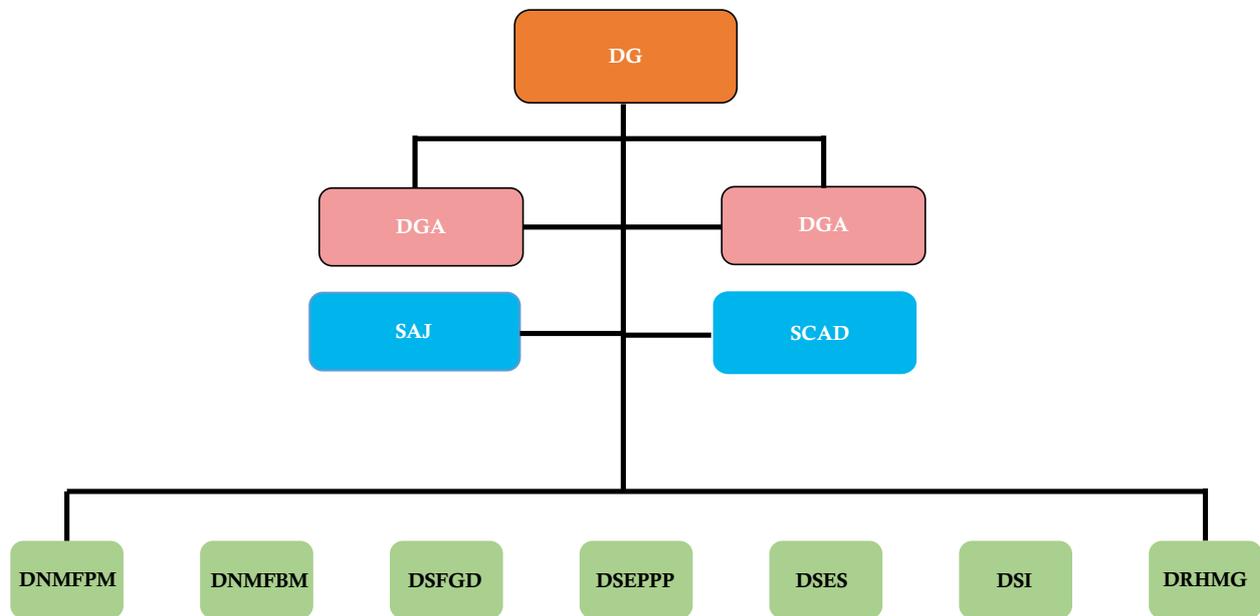
La Direction Générale des Financements est dirigée par un Directeur Général qui relève de l'autorité directe du Ministre en charge des Finances.

La Direction Générale des Financements comprend des Directions Centrales, un Service des Affaires Juridiques et un Service Communication, Archives et Documentation.

Les Directions Centrales sont:

- la Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Privés et de Marché;
- la Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Bilatéraux et Multilatéraux;
- la Direction du Suivi des Financements et de la Gestion de la Dette;
- la Direction du Suivi et de l'Évaluation des performances des projets et Programmes ;
- la Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques;
- la Direction des Systèmes d'Information;
- la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux.

Organigramme Direction Générale des Financements



LÉGENDE

- DNMFPM** : Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Privés et de Marché
- DNMFBM** : Direction de la Négociation et de la Mobilisation des Financements Bilatéraux et Multilatéraux
- DSFGD** : Direction du Suivi des financements et de la Gestion de la Dette
- DSEPPP** : Direction du Suivi et de l'Évaluation des Performances des Projets et Programmes
- DSES** : Direction de la Stratégie, des Etudes et des Statistiques
- DSI** : Direction des Systèmes d'Information
- DRHMG** : Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux
- SAJ** : Service des Affaires Juridiques
- SCAD** : Service Communication, Archives et Documentation

5.2. RÉFORMES EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

Après l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en juin 2012, le Gouvernement s'est doté d'un nouveau cadre institutionnel et réglementaire en matière de gestion de la dette publique, conformément aux bonnes pratiques internationales et au règlement communautaire n°09/2007/CM/UEMOA portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les Etats membres de l'UEMOA. Ainsi, il a été créé un Comité National de la Dette Publique (CNDP) et un « guichet unique » de gestion de la dette publique organisé en front middle et back office. Par ailleurs, la formulation d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et l'analyse régulière de la viabilité de la dette publique (AVD) ont été rendues systématiques.

5.2.1. Comité National de la Dette Publique (CNDP)

Le Comité National de la Dette Publique (CNDP) a été créé par décret n°2011-424 du 30 novembre 2011. Il a pour principales missions de s'assurer que les besoins de financement de l'Etat sont satisfaits dans les limites de coût et risque fixées par le Gouvernement et adoptées par le Parlement. A cet effet, il est chargé d'élaborer la politique et la stratégie d'endettement en cohérence avec les autres politiques macroéconomiques, en vue de permettre à l'Etat d'atteindre ses objectifs de développement. Le CNDP est dorénavant le seul organe responsable de la formulation de la stratégie de gestion de la dette publique et du suivi de sa mise en œuvre. Il est présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances.

5.2.2. Formulation de la Stratégie de Gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT)

Depuis 2013, l'Etat de Côte d'Ivoire élabore une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT). L'objectif principal de cette stratégie est de satisfaire les besoins de financement de l'Etat et de faire face à ses obligations de paiement au moindre coût possible à long terme, en maintenant les risques à un niveau prudent.

5.2.3. Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD)

L'analyse de viabilité est un exercice récurrent, réalisée chaque année depuis 2013 par le Comité National de la Dette Publique en vue de s'assurer de la soutenabilité du portefeuille de la dette. L'analyse de viabilité de la dette publique réalisé révèle les points suivants :

S'agissant de la dette extérieure, le risque de surendettement est modéré. Tous les indicateurs d'endettement extérieur de solvabilité (Valeur Actuelle de la dette extérieure/PIB et Valeur Actuelle de la dette extérieure/Exportations) et de liquidité (Service de la dette/Exportations et service de la dette/Recettes Budgétaires) demeurent en dessous de leurs seuils sur toute la période de projection. Toutefois, le portefeuille de la dette extérieure reste vulnérable à un choc négatif sur la croissance du PIB, les recettes d'exportations, le taux change de l'euro par rapport au dollar US. S'agissant de la dette publique, le risque de surendettement global ressort également modéré.

5.3. RISQUE CREDIT DU PAYS

En 2014, les agences internationales de notation financière Moody's et Fitch ont attribué à la Côte d'Ivoire les notes B1 et B perspective positive. Ces notations sont le reflet des performances réalisées par le pays, aux plans économique, financier et socio-politique, au lendemain de la crise postélectorale.

Au dernier trimestre 2015, la notation de la Côte d'Ivoire a été rehaussée, passant de B1 à Ba3 (Moody's) perspective stable et de B à B+ perspective stable (Fitch). Ces notes ont été confirmées par les agences de notation en 2017 et 2018 lors de la revue de la notation du pays.

En 2019, Fitch a rehaussé la note passant de B+ perspectives stables à B+ perspectives positives tandis que Moody's a confirmé Ba3 perspectives stables. Par ailleurs les notes attribuées par les agences Moody's et Fitch en 2019 ont été maintenue pour l'année 2020.

Le 6 juillet 2021 dernier, la Côte d'Ivoire a obtenu une notation inaugurale auprès de l'agence Standard & Poor's, ressortie à un niveau de « BB- », avec perspective stable.

Le 19 juillet 2021, l'agence Fitch a quant à elle rehaussé la note du pays de « B+ » avec perspective positive à « BB- » avec perspective stable. Ces notations s'ajoutent au « Ba3 » avec perspective stable établi par l'agence Moody's.

La Côte d'Ivoire s'ancre maintenant fermement dans la catégorie de notation « double B » et se positionne parmi les pays les mieux notés d'Afrique, aux côtés du Botswana, du Maroc, de l'Afrique du Sud, ou de la Namibie.

Le 27 juin 2022, Moody's a relevé sa perspective de notation souveraine de la Côte d'Ivoire de stable positive et confirme sa notation de crédit de long-terme Ba3. En novembre 2022, cette note a maintenue.

En mai et juin 2023, les agences S&P et Fitch Ratings ont maintenu la note de la Côte d'Ivoire BB-, perspectives stable.

Par ailleurs, le 15 octobre 2021, l'OCDE a rehaussé la classification annuelle risque pays de la Côte d'Ivoire, la faisant passer de 6 à 5. Cette notation vise à rendre compte du risque estimé des pays et à normaliser le niveau de prime de risque applicable par les agences de crédit export (ECA) des Etats membres de l'OCDE ; elle s'établit entre 0 (meilleure notation) et 7 (moins bonne). Cette classification est déterminée par un groupe d'experts en risque pays notamment d'un modèle quantitatif prenant en compte l'expérience de paiement du pays, sa situation financière. La Côte d'Ivoire est ainsi l'un des deux seuls pays, sur 201, à avoir bénéficié d'un rehaussement de sa notation lors de cette mise à jour et se positionne à présent parmi les pays les mieux notés d'Afrique, à la 4e place derrière l'Afrique du Sud (4), le Maroc (3) et le Botswana (3). Par ailleurs, cette reclassification place le pays au même niveau que certaines grandes économies d'autres géographies (Brésil, Turquie, Jordanie).



ANNEXES

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT AUTORISATION DE L'OPÉRATION

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

ARRÊTÉ N° 0177/MFB/DGF DU 28 FEV 2024
AUTORISANT LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCEMENTS A
ÉMETTRE LES EMPRUNTS OBLIGATAIRES TPCI 5,90% 2024-2029 ET
TPCI 6,00% 2024-2031

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des marchés Financiers ;
- Vu le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les Bons et Obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu la loi n°69-510 du 08 décembre 1969 autorisant le Gouvernement à approuver l'émission d'emprunts obligataires à lots ;
- Vu la loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de Transparence dans la gestion des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2023-30 du 18 janvier 2023 portant nomination du Directeur Général des Financements ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 octobre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget ;

.../...

-2-

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La Direction Générale des Financements est autorisée à émettre sur le marché financier régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), deux emprunts obligataires dénommés « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » d'un montant indicatif global de 170 milliards FCFA sur des maturités de 5 ans et 7 ans avec des montants respectifs de 100 milliards et 70 milliards.

La souscription à ces emprunts est ouverte aux investisseurs institutionnels, aux personnes physiques et morales sans distinction de nationalité. Les placements seront effectués par un syndicat formé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation(SGI) agréées par l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA).

ARTICLE 2 : Les emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » seront représentés par des obligations de dix mille (10 000) FCFA assorties d'un taux d'intérêt annuel de 5,90% pour la maturité de 5 ans et 6,00% pour celle de 7 ans.

ARTICLE 3 : Les titres feront l'objet d'une demande d'admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

ARTICLE 4 : Le remboursement des obligations se fera par amortissement constant annuel avec deux (2) ans de différé pour chaque emprunt.

ARTICLE 5 : Les obligations porteront jouissance le premier jour ouvré suivant la date de clôture des souscriptions et rapporteront annuellement 590 FCFA par titre pour la maturité de 5 ans et 600 FCFA par titre pour celle de 7 ans, le premier coupon étant payable un an après la date de jouissance des emprunts.

ARTICLE 6 : Les revenus des emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur résident en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

ARTICLE 7 : La Direction Générale des Financements se réserve le droit de procéder, au remboursement anticipé des obligations, soit par des rachats en bourse, soit par des offres publiques d'achat ou d'échange, un an après la date de clôture des souscriptions.

ARTICLE 8 : La période de souscription sera précisée dans la note d'information des emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 ».

-3-

ARTICLE 9 : Les emprunts obligataires « TPCI 5,90% 2024-2029 » et « TPCI 6,00% 2024-2031 » sont admis au refinancement de la BCEAO dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

ARTICLE 10 : La Direction Générale des Financements est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 28 FEV 2024



Adama Coulibaly
Adama COULIBALY

AMPLIATIONS :

- PR/Cab	1
- PM/Cab	1
- MFB/Cab	1
- DGF	1
- AMF-UMOA	1
- JORCI	1

Clément Djibril



Plateau, Avenue Marchand, Rue Lecoœur, Immeuble SCIAM • 17 BP 1015 Abidjan 17
Tél.: (225) 27 20 25 09 80 • Fax : (225) 27 20 25 09 68